

Réunion Ircantec du 6 octobre 2005, Ministère Bureau 4014

Présents

Ministère : Stéphane Bonnet

CHG : Pierre Faraggi

INPH : Rachel Bocher, Alain Bocca

SNAM et CMH : Christophe Lamisse, François Thuillier

Une réunion Ircantec est prévue le 11 octobre 2005, présidée par M Verdier directeur de la fonction publique et les centrales syndicales. Les intersyndicales des PH n'y sont pas représentées. M Bonnet propose de rencontrer notre délégation dans la foulée. Un rendez-vous sera proposé.

Quelques chiffres : L'Ircantec, c'est 2 500 000 cotisants (moyenne de la durée d'adhésion 8,8 ans) dont 40 000 médecins (moyenne de la durée d'adhésion 30 ans), (1.6 % des cotisants 15 % des cotisations)

A la louche, la réforme ferait qu'un PH entrant dans la carrière à ce jour et qui aurait engrangé avec l'ancien barème 86 000 points n'en aurait plus que 53 000 avec le nouveau régime (Estimation d'A. Bocca non confirmée mais non démentie par S. Bonnet).

S Bonnet, sur des chiffres fournis par la caisse des dépôts, affirme que l'Ircantec serait en déficit technique (dépenses supérieures aux cotisations) en 2013, que la réserve actuelle de 3 milliards € serait épuisée en 2025, date à laquelle sans réforme uniquement 75% des pensions pourraient être versées. Il prône une politique identique à celle des caisses AGIRC et ARCO chez qui le rendement est plus faible (8%)

Le rendement est la valeur servie du point sur la valeur d'achat et elle est actuellement de 15 % selon la caisse, cad que 1 € de cotisation rapporte 15 centimes par an. La durée moyenne des retraites étant de 20 ans, $20 \times 0.15 = 3$ € cad 1 € de cotisation pour 3 € rendus. Ceci n'est pas viable.

Le principe de la réforme agit sur deux leviers :

- 1- augmentation des cotisations. Ceci amène de la trésorerie mais ne règle rien dans le fond et sur la durée.
- 2- Baisse du rendement à 9 % environ. Celui de l'ARCO est de 8 %.

Les calculs viennent de M Parmentier, fonction publique, piloté par M Verdier. S'il n'y a pas d'ambiguïté sur le raisonnement, les chiffres avancés auraient besoin d'une analyse indépendante et contradictoire. Il est évident qu'il sera très difficile d'en obtenir une (par qui ?) dans les délais que cherche à imposer le gouvernement, cad avoir bouclé le dossier Ircantec pour janvier 2006 et éviter ainsi les interférences de 2007. Il est surprenant par ailleurs que cela soit A. Bocca qui a informé M Boyer et Mme Toupiller de l'existence de cette réforme sur laquelle maintenant ils travaillent.

Il faut bien avoir en mémoire les principes qui permettent le calcul de la retraite Ircantec

- Salaire de référence

- Taux appel : en ce moment pour 125 € de cotisation, 100 servent au calcul des points
- Taux des cotisations
- Taux de remplacement (rapport du montant retraite dernier salaire)

La situation est délicate, pour autant les données sont à valider de façon contradictoire. Et en fonction de ceci, quelles sont les pistes :

- Fixer arbitrairement le salaire de référence et éviter ainsi de masquer la situation.
- Sortir de l'Ircantec pour aller à la CNARCL (remplacement 75 % mais difficultés techniques, économiques et de principe), néanmoins l'étude doit en être faite.
- Négocier au maximum puis créer un troisième niveau (qui l'abondera ?)

Il a été décidé que le communiqué joint serait diffusé et qu'il était impossible d'accepter le principe d'une baisse de 40 % du montant des pensions.

M Bonnet a envisagé deux issues, soit une négociation avec les intersyndicales en sachant que le principe de la réforme serait celui annoncé plus haut (augmentation des cotisations, baisse du rendement) avec des petites marges de manœuvre par rapport aux chiffres donnés soit refus de négocier et les textes diffusés seraient présentés tel que.

Il a également été conclu qu'il serait souhaitable que les 4 présidents demandent un rendez-vous sur le sujet aux ministres concernés.

F. Thuillier